

Résumé de l'expertise n° 23/M/21358/RCA

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **7 Rue de la République**




Commune : **65190 TOURNAY**

Section cadastrale E 01, Parcelle(s) n° 187

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : , **Lot numéro Non communiqué**

Périmètre de repérage : ... **Ensemble de la propriété dans la limite d'une zone de 10m autour du bâti.**

Date prévisionnelle de la visite : **27/10/2023**

Prestations		Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Etat Termite	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	ERP	<p>L'Etat des Risques délivré par D-PRO en date du 27/10/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.</p> <p>Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8. <p>Le bien se situe dans une zone réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation). Dans le cas d'un projet construction, conformément aux articles L.132-5 à L.132-9 du Code de la construction et de l'habitation, avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction ou la maîtrise d'œuvre d'un ou de plusieurs immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation ne comportant pas plus de deux logements, le maître d'ouvrage transmet une étude géotechnique de conception aux personnes réputées constructeurs de l'ouvrage, au sens de l'article 1792-1 du code civil.</p> <p>Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.</p>

Edouard SARURNIN
Agent Général GAN Assurances
53 Bis Avenue Aristide Briand
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 09 59
E-mail : tarbes-foch@gan.fr
N° ORIAS : 16006491
SIREN : 823 935 986



ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné Edouard SATURNIN, agent général – 53 Bis Avenue Aristide Briand – 65000 Tarbes, atteste au nom de GAN Assurances que :

STE BARRAQUE
31 AV DU REGIMENT DE BIGORRE
65000 TARBES

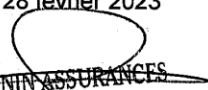
Est assuré(e) auprès de l'agence A06504 GAN Tarbes par un contrat « **GAN MULTIRISQUE PREMIUM** » n° **22570944 2001** dont l'échéance principale est fixée au 01/03.

Ce contrat garantit notamment sa **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** pour l'activité : **EXPERT EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER.**

La présente attestation, valable du 01/03/2023 au 29/02/2024, est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur, sous réserve que le contrat ne soit ni suspendu ni résilié et dans la limite des garanties et conditions fixées au contrat.

Fait à Tarbes le 28 février 2023


EURL Edouard SATURNIN ASSURANCES
53bis, avenue Aristide Briand
65000 TARBES
Tél. : 05 62 44 09 59
Fax : 05 62 90 38 66
SIREN : 823 935 986 - ORIAS : 16006491

Gan Assurances



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI 4494 Version 006

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CAS Rémy

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 10/03/2023 - Date d'expiration : 09/03/2030
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 10/03/2023 - Date d'expiration : 09/03/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 19/07/2022 - Date d'expiration : 18/07/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 12/01/2023 - Date d'expiration : 11/01/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 28/08/2022 - Date d'expiration : 27/08/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 28/08/2022 - Date d'expiration : 27/08/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 29/08/2022 - Date d'expiration : 28/08/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 13/03/2023.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4 0523
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev18



TARBES, le 27/10/2023

Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie

**7 Rue de la République
65190 TOURNAY**

Référence Rapport : 23/M/21358/RCA

Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien: 7 Rue de la République- 65190 TOURNAY

Habitation (partie privative d'immeuble)

Date prévisionnelle de la visite : 27/10/2023

Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Jean-Marc BARRAQUE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 600 000 € par année d'assurance),*
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Marc BARRAQUE

Cabinet Jean-Marc BARRAQUE - Expert immobilier

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 23/M/21358/RCA
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 27/10/2023

Adresse du bien immobilier
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Hautes-Pyrénées Adresse : 7 Rue de la République Commune : 65190 TOURNAY Section cadastrale E 01, Parcelle(s) n° 187 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué

Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre : Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie 7 Rue de la République 65190 TOURNAY Propriétaire : Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie 7 Rue de la République 65190 TOURNAY


Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	CAS rémy
N° de certificat de certification	CPDI4494 le 28/09/2017
Nom de l'organisme de certification	I.Cert
Organisme d'assurance professionnelle	GAN
N° de contrat d'assurance	22570944 2001
Date de validité :	29/02/2024

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	Fondis Electronic
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	FEnX / 2-0657
Nature du radionucléide	Cd-109
Date du dernier chargement de la source	25/02/2020
Activité à cette date et durée de vie de la source	850 MBq (27/02/2025)

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1005	311	640	0	50	4
%	100	31 %	64 %	0 %	5 %	< 1 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par CAS rémy le 27/10/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	3
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	4
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	4
3. Méthodologie employée	5
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	5
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	5
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	32
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	32
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	32
6.3 <i>Commentaires</i>	32
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	32
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	33
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	33
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	34
8.1 <i>Textes de référence</i>	34
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	34
9. Annexes	35
9.1 <i>Notice d'Information</i>	35
9.2 <i>Illustrations</i>	35
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	35
9.4 <i>Attestation appareil plomb</i>	36

Nombre de pages de rapport : 36**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	Fondis Electronic	
Modèle de l'appareil	FEnX	
N° de série de l'appareil	2-0657	
Nature du radionucléide	Cd-109	
Date du dernier chargement de la source	25/02/2020	Activité à cette date et durée de vie : 850 MBq (27/02/2025)
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T650224	Nom du titulaire/signataire Jean-Marc BARRAQUE
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Jean-Marc BARRAQUE	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Jean-Marc BARRAQUE	

Étalon : NIST SRM2573

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	27/10/2023	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	1344	27/10/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	7 Rue de la République 65190 TOURNAY
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (partie privative d'immeuble) Ensemble de la propriété dans la limite d'une zone de 10m autour du bâti.
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué, Section cadastrale E 01, Parcelle(s) n° 187
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie 7 Rue de la République 65190 TOURNAY
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	27/10/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Entrée/couloir,	2ème étage - Couloir,
Rez de chaussée - Bureau 1,	2ème étage - Chambre 13,
Rez de chaussée - Placard,	2ème étage - Salle d'eau 7,
Rez de chaussée - Salle de restaurant,	2ème étage - Chambre 14,
Rez de chaussée - Cuisine,	2ème étage - Salle d'eau 8,
Rez de chaussée - Pièce 1,	2ème étage - Chambre 15,
Rez de chaussée - Wc 1,	2ème étage - Salle d'eau 9,
Rez de chaussée - Wc 2,	2ème étage - Chambre 16,
Rez de chaussée - Bar,	2ème étage - Salle d'eau 10,
Rez de chaussée - Réserve 1,	2ème étage - Chambre 17,
Rez de chaussée - Réserve 2,	2ème étage - Salle d'eau 11,
Rez de chaussée - Buanderie,	2ème étage - Réserve 1,
Rez de chaussée - Chaufferie,	2ème étage - Réserve 2,
1er étage - Combles 1,	2ème étage - Salle d'eau 12,
1er étage - Couloir,	2ème étage - Chambre 18,
1er étage - Chambre 1,	2ème étage - Salle d'eau 13,
1er étage - Salle d'eau 1,	2ème étage - Chambre 19,
1er étage - Chambre 2,	2ème étage - Salle d'eau 14,
1er étage - Chambre 3,	2ème étage - Chambre 20,
1er étage - Salle d'eau 2,	2ème étage - Salle d'eau 15,
1er étage - Chambre 4,	3ème étage - Couloir,
1er étage - Salle d'eau 3,	3ème étage - Chambre 21,
1er étage - Bureau 2,	3ème étage - Salle d'eau 16,
1er étage - Chambre 5,	3ème étage - Chambre 22,
1er étage - Salle d'eau 4,	3ème étage - Chambre 23,
1er étage - Chambre 6,	3ème étage - Salle d'eau 17,
1er étage - Salle d'eau 5,	3ème étage - Chambre 24,
1er étage - Chambre 7,	3ème étage - Salle d'eau 18,
1er étage - Salle d'eau 6,	3ème étage - Réserve,

1er étage - Wc,
1er étage - Cour extérieur,
1er étage - Abris,
1er étage - Chambre 8,
1er étage - Chambre 9,
1er étage - Chambre 10,
1er étage - Chambre 11,
1er étage - Chambre 12,
2ème étage - Terrasse,
2ème étage - Combles 2,

3ème étage - Chambre 25,
3ème étage - Chambre 26,
3ème étage - Chambre 27,
3ème étage - Salle d'eau 19,
3ème étage - Chambre 28,
3ème étage - Salle d'eau 20,
3ème étage - Wc,
3ème étage - Chambre 29,
3ème étage - Salle d'eau 21,
4ème étage - Toiture Terrasse

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Entrée/couloir	36	3 (8 %)	33 (92 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bureau 1	16	5 (31 %)	11 (69 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Placard	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Salle de restaurant	11	1 (9 %)	10 (91 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine	19	9 (47 %)	10 (53 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Pièce 1	13	2 (15 %)	11 (85 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Wc 1	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Wc 2	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bar	20	15 (75 %)	5 (25 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Réserve 1	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Réserve 2	10	5 (50 %)	5 (50 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Buanderie	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Chaufferie	7	2 (29 %)	5 (71 %)	-	-	-
1er étage - Combles 1	17	4 (23,5 %)	9 (52,8 %)	-	-	4 (23,5 %)

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage - Couloir	17	1 (6 %)	16 (94 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 1	13	-	9 (69 %)	-	4 (31 %)	-
1er étage - Salle d'eau 1	8	6 (75 %)	2 (25 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 2	13	-	9 (69 %)	-	4 (31 %)	-
1er étage - Chambre 3	26	-	14 (54 %)	-	12 (46 %)	-
1er étage - Salle d'eau 2	13	5 (38 %)	4 (31 %)	-	4 (31 %)	-
1er étage - Chambre 4	15	-	15 (100 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'eau 3	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
1er étage - Bureau 2	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 5	17	-	17 (100 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'eau 4	15	5 (33 %)	10 (67 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 6	17	-	13 (76 %)	-	4 (24 %)	-
1er étage - Salle d'eau 5	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 7	19	-	15 (79 %)	-	4 (21 %)	-
1er étage - Salle d'eau 6	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
1er étage - Wc	12	5 (42 %)	7 (58 %)	-	-	-
1er étage - Cour extérieur	3	-	3 (100 %)	-	-	-
1er étage - Abris	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 8	13	-	9 (69 %)	-	4 (31 %)	-
1er étage - Chambre 9	13	-	9 (69 %)	-	4 (31 %)	-
1er étage - Chambre 10	15	-	10 (67 %)	-	5 (33 %)	-
1er étage - Chambre 11	13	-	8 (62 %)	-	5 (38 %)	-
1er étage - Chambre 12	13	-	13 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Terrasse	1	-	1 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Combles 2	4	-	4 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Couloir	38	24 (63 %)	14 (37 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 13	17	5 (29 %)	12 (71 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 7	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 14	19	10 (53 %)	9 (47 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 8	13	10 (77 %)	3 (23 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 15	13	5 (38 %)	8 (62 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 9	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 16	13	5 (38 %)	8 (62 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 10	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 17	13	5 (38 %)	8 (62 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 11	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
2ème étage - Réserve 1	8	-	8 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Réserve 2	8	-	8 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 12	14	11 (79 %)	3 (21 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 18	16	4 (25 %)	12 (75 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 13	13	5 (38 %)	8 (62 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 19	15	5 (33 %)	10 (67 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 14	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 20	19	9 (47 %)	10 (53 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau 15	12	9 (75 %)	3 (25 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
3ème étage - Couloir	40	-	40 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 21	17	5 (29 %)	12 (71 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau 16	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 22	14	5 (36 %)	9 (64 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 23	8	-	8 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau 17	13	10 (77 %)	3 (23 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 24	11	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau 18	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
3ème étage - Réserve	8	-	8 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 25	12	4 (33 %)	8 (67 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 26	16	4 (25 %)	12 (75 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 27	19	5 (26 %)	14 (74 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau 19	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 28	15	5 (33 %)	10 (67 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau 20	8	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-	-
3ème étage - Wc	12	5 (42 %)	7 (58 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 29	15	5 (33 %)	10 (67 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau 21	11	8 (73 %)	3 (27 %)	-	-	-
4ème étage - Toiture Terrasse	1	-	1 (100 %)	-	-	-
TOTAL	1005	311 (31 %)	640 (64 %)	-	50 (5 %)	4 (%)

Rez de chaussée - Entrée/couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 36 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
3					partie haute (> 1m)	0,44			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
5					partie haute (> 1m)	0,18			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
7					partie haute (> 1m)	0,14			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
9					partie haute (> 1m)	0,29			
10	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
11					partie haute (> 1m)	0,28			
12	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
13					partie haute (> 1m)	0,13			
14	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
15					partie haute (> 1m)	0,17			
16	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
17					partie haute (> 1m)	0,38			
18	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
19					partie haute (> 1m)	0,14			
20	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
21					partie haute (> 1m)	0,23			
22	K	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
23					partie haute (> 1m)	0,37			
24	L	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
25					partie haute (> 1m)	0,13			
26	M	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
27					partie haute (> 1m)	0,19			
-		Plafond	Faux plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
28	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,41		0	
29					partie haute (> 1m)	0,31			
30	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,32		0	
31					partie haute (> 1m)	0,23			
32	B	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,42		0	
33					partie haute (> 1m)	0,36			
34	B	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,25		0	
35					partie haute (> 1m)	0,02			
36	B	Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,07		0	
37					partie haute (> 1m)	0,39			
38	B	Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,12		0	
39					partie haute (> 1m)	0,45			
40	C	Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,46		0	
41					partie haute (> 1m)	0,16			
42	C	Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,26		0	
43					partie haute (> 1m)	0,29			
44	F	Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,33		0	
45					partie haute (> 1m)	0,38			
46	F	Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,03		0	

47					partie haute (> 1m)	0,46			
48	F	Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,08		0	
49					partie haute (> 1m)	0,35			
50	F	Huisserie Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,2		0	
51					partie haute (> 1m)	0,17			
52	I	Porte 7	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,14		0	
53					partie haute (> 1m)	0,47			
54	I	Huisserie Porte 7	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,21		0	
55					partie haute (> 1m)	0,19			
56	M	Porte 8	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,09		0	
57					partie haute (> 1m)	0,12			
58	M	Huisserie Porte 8	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,41		0	
59					partie haute (> 1m)	0,27			
-		Marches	Bois	PVC	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
60		Contre-Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,02		0	
61					mesure 2	0,41			
62		Escalier crémaillère	Bois	Vernis	mesure 1	0,04		0	
63					mesure 2	0,26			
64		Escalier balustre	Métal	Peinture	mesure 1	0,21		0	
65					mesure 2	0,01			
66		Escalier limon	Bois	Vernis	mesure 1	0,39		0	
67					mesure 2	0,23			

Rez de chaussée - Bureau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
68	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
69					partie haute (> 1m)	0,02			
70	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
71					partie haute (> 1m)	0,3			
72	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
73					partie haute (> 1m)	0,19			
74	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
75					partie haute (> 1m)	0,34			
76		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,38		0	
77					mesure 2	0,14			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
78	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,39		0	
79					partie haute (> 1m)	0,17			
80	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,38		0	
81					partie haute (> 1m)	0,49			
82	A	Mur	bois	verniss	partie basse (< 1m)	0,13		0	
83					partie haute (> 1m)	0,47			
84	B	Mur	bois	verniss	partie basse (< 1m)	0,31		0	
85					partie haute (> 1m)	0,27			
86	C	Mur	bois	verniss	partie basse (< 1m)	0,47		0	
87					partie haute (> 1m)	0,39			
88	D	Mur	bois	verniss	partie basse (< 1m)	0,2		0	
89					partie haute (> 1m)	0,22			

Rez de chaussée - Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
90	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
91					partie haute (> 1m)	0,36			
92	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
93					partie haute (> 1m)	0,33			
94	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
95					partie haute (> 1m)	0,05			
96	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
97					partie haute (> 1m)	0,25			
98		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,33		0	
99					mesure 2	0,18			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
100	A	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,26		0	
101					partie haute (> 1m)	0,13			
102	A	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,26		0	
103					partie haute (> 1m)	0,1			

Rez de chaussée - Salle de restaurant

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
104	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
105					partie haute (> 1m)	0,38			
106	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
107					partie haute (> 1m)	0,26			
108	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
109					partie haute (> 1m)	0,01			
110	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
111					partie haute (> 1m)	0,27			
112	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
113					partie haute (> 1m)	0,39			
-		Plafond	Faux plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
114		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,19		0	
115					mesure 2	0,38			
116	A	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,06		0	
117					partie haute (> 1m)	0,14			
118	A	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,31		0	
119					partie haute (> 1m)	0,03			
120	E	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,48		0	
121					partie haute (> 1m)	0,28			

122	E	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,29		0	
123					partie haute (> 1m)	0,42			

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
124		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,15		0	
125					mesure 2	0,04			
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
126	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
127					partie haute (> 1m)	0,04			
128	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
129					partie haute (> 1m)	0,3			
130	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
131					partie haute (> 1m)	0,34			
132	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
133					partie haute (> 1m)	0,48			
134	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
135					partie haute (> 1m)	0,47			
136	C	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
137					partie haute (> 1m)	0,01			
138	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
139					partie haute (> 1m)	0,32			
140	D	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
141					partie haute (> 1m)	0,28			
142	B	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,04		0	
143					partie haute	0,45			

Rez de chaussée - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
144	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
145					partie haute (> 1m)	0,01			
146	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
147					partie haute (> 1m)	0,47			
148	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
149					partie haute (> 1m)	0,25			
150	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
151					partie haute (> 1m)	0,11			
152	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
153					partie haute (> 1m)	0,09			
154	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
155					partie haute (> 1m)	0,01			
156	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
157					partie haute (> 1m)	0,22			
158	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
159					partie haute (> 1m)	0,01			
160	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
161					partie haute (> 1m)	0,23			
-		Plafond	Faux plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
162	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
163					partie haute (> 1m)	0,39			
164	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
165					partie haute (> 1m)	0,38			

Rez de chaussée - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
166		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,29		0	
167					mesure 2	0,08			
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
168	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
169					partie haute (> 1m)	0,2			
170	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
171					partie haute (> 1m)	0,36			

Rez de chaussée - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
172		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,09		0	
173					mesure 2	0,12			
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
174	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
175					partie haute (> 1m)	0,08			
176	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
177					partie haute (> 1m)	0,05			

Rez de chaussée - Bar

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	Faux plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
178		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
179					mesure 2	0,21			
-	B	Fenêtre 1 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 1 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
180	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
181					partie haute (> 1m)	0,24			
182	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
183					partie haute (> 1m)	0,28			
184	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
185					partie haute (> 1m)	0,22			
186	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
187					partie haute (> 1m)	0,06			
-	B	Fenêtre 2 intérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre 2 extérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Aluminium		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte 3	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte 3	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Rez de chaussée - Réserve 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
188	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
189					partie haute (> 1m)	0,09			
190	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
191					partie haute (> 1m)	0,36			
192	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
193					partie haute (> 1m)	0,48			
194	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
195					partie haute (> 1m)	0,28			
196		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,41		0	
197					mesure 2	0,3			
198	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
199					partie haute (> 1m)	0,12			
200	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
201					partie haute (> 1m)	0,04			

Rez de chaussée - Réserve 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
202	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
203					partie haute (> 1m)	0,11			
204	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
205					partie haute (> 1m)	0,4			
206	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
207					partie haute (> 1m)	0,45			
208	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
209					partie haute (> 1m)	0,02			
210	B	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0,34		0	
211					partie haute	0,04			

Rez de chaussée - Buanderie

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
212	A	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
213					partie haute (> 1m)	0,46			
214	B	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
215					partie haute (> 1m)	0,02			
216	C	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
217					partie haute (> 1m)	0,45			
218	D	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
219					partie haute (> 1m)	0,03			
220		Plafond	Bois	Tuiles	mesure 1	0,37		0	
221					mesure 2	0,33			
222	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
223					partie haute (> 1m)	0,04			
224	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
225					partie haute (> 1m)	0,1			

Rez de chaussée - Chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
226	A	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
227					partie haute (> 1m)	0,4			

228	B	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38	0	
229					partie haute (> 1m)	0,43		
230	C	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42	0	
231					partie haute (> 1m)	0,4		
232	D	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19	0	
233					partie haute (> 1m)	0,48		
234		Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	0,48	0	
235					mesure 2	0,04		
-	A	Porte	Bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte	Bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

1er étage - Combles 1

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 4 soit 23,5 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Ciment	pierres	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
236		Plafond	Bois	Tuiles	mesure 1	0,36		0	
237					mesure 2	0,39			
238	A	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,06		0	
239					partie haute	0,48			
240					mesure 3	0,2			
241					partie basse	0,13			
242	A	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,06		0	
243					mesure 3	0,04			
244	A	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,35		0	
245					partie haute	0,42			
246					mesure 3	0,48			
247					partie basse	0,1			
248	A	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,32		0	
249					mesure 3	0,47			
250	A	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,45		0	
251					partie haute	0,39			
252					mesure 3	0,42			
253					partie basse	0,26			
254	A	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,39		0	
255					mesure 3	0,41			
256	A	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,09		0	
257					partie haute	0,19			
258					mesure 3	0,01			
259					partie basse	0,22			
260	A	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie haute	0,01		0	
261					mesure 3	0,02			
262	C	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,53	Dégradé (Ecaillage)	3	
263	C	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,92	Dégradé (Ecaillage)	3	
264	C	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,76	Dégradé (Ecaillage)	3	
265	C	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,84	Dégradé (Ecaillage)	3	

1er étage - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
266	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
267					partie haute (> 1m)	0,33			
268	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
269					partie haute (> 1m)	0,09			
270	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
271					partie haute (> 1m)	0,18			
272	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
273					partie haute (> 1m)	0,31			
274	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
275					partie haute (> 1m)	0,45			
276	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
277					partie haute (> 1m)	0,11			
278	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
279					partie haute (> 1m)	0,45			
280	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
281					partie haute (> 1m)	0,16			
282	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
283					partie haute (> 1m)	0,36			
284	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
285					partie haute (> 1m)	0,29			
286		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,41		0	
287					mesure 2	0,37			
288		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,38		0	
289					mesure 2	0,08			
-		Marches	Bois	PVC	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
290		Contre-Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,49		0	
291					mesure 2	0,35			
292		Escalier crémaillère	Bois	Vernis	mesure 1	0,31		0	
293					mesure 2	0,37			
294		Escalier balustre	Métal	Peinture	mesure 1	0,5		0	
295					mesure 2	0,27			
296		Escalier limon	Bois	Vernis	mesure 1	0,5		0	
297					mesure 2	0,32			

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
298	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
299					partie haute (> 1m)	0,13			
300	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
301					partie haute (> 1m)	0,4			
302	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
303					partie haute (> 1m)	0,46			

304	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32	0	
305					partie haute (> 1m)	0,1		
306	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33	0	
307					partie haute (> 1m)	0,06		
308	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04	0	
309					partie haute (> 1m)	0,24		
310	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43	0	
311					partie haute (> 1m)	0,44		
312		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,22	0	
313					mesure 2	0,17		
314		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3	0	
315					mesure 2	0,47		
316		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,8	Etat d'usage (Microfissures)	2
317		Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,39	Etat d'usage (Microfissures)	2
318		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,48	Etat d'usage (Microfissures)	2
319		Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,85	Etat d'usage (Microfissures)	2

1er étage - Salle d'eau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plinthes	Carrelage	Peinture	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
320	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16	0		
321					partie haute (> 1m)	0,01			
322	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11	0		
323					partie haute (> 1m)	0,15			

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
324	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46	0		
325					partie haute (> 1m)	0,09			
326	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35	0		
327					partie haute (> 1m)	0,26			
328	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48	0		
329					partie haute (> 1m)	0,17			
330	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25	0		
331					partie haute (> 1m)	0,42			
332		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,28	0		
333					mesure 2	0,21			
334		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,27	0		
335					mesure 2	0,12			
336	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,29	Etat d'usage (Microfissures)	2	
337	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,75	Etat d'usage (Microfissures)	2	
338	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,45	Etat d'usage (Microfissures)	2	
339	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
340	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47	0		
341					partie haute (> 1m)	0,03			
342	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19	0		
343					partie haute (> 1m)	0,26			
344	C	Volet 1	Métal	Peinture	partie basse	0,46	0		
345					partie haute	0,43			

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
346	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41	0		
347					partie haute (> 1m)	0,42			
348	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02	0		
349					partie haute (> 1m)	0,01			
350	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02	0		
351					partie haute (> 1m)	0,14			
352	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2	0		
353					partie haute (> 1m)	0,28			
354	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26	0		
355					partie haute (> 1m)	0,44			
356		Plafond	Bois	vernis	mesure 1	0,3	0		
357					mesure 2	0,28			
358		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,17	0		
359					mesure 2	0,2			
360	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,94	Etat d'usage (Microfissures)	2	
361	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,34	Etat d'usage (Microfissures)	2	
362	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,79	Etat d'usage (Microfissures)	2	
363	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,57	Etat d'usage (Microfissures)	2	
364	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,53	Etat d'usage (Microfissures)	2	
365	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,61	Etat d'usage (Microfissures)	2	
366	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,66	Etat d'usage (Microfissures)	2	

367	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,33	Etat d'usage (Microfissures)	2	
368	E	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,21	Etat d'usage (Microfissures)	2	
369	E	Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie basse	7,75	Etat d'usage (Microfissures)	2	
370	E	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,44	Etat d'usage (Microfissures)	2	
371	E	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,42	Etat d'usage (Microfissures)	2	
372	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
373					partie haute (> 1m)	0,13			
374	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
375					partie haute (> 1m)	0,42			
376	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
377					partie haute (> 1m)	0,43			
378	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
379					partie haute (> 1m)	0,17			
380	C	Volet 1	Métal	Peinture	partie basse	0,05		0	
381					partie haute	0,15			
382	D	Volet 2	Métal	Peinture	partie basse	0,11		0	
383					partie haute	0,45			
384	E	Volet 3	Métal	Peinture	partie basse	0,27		0	
385					partie haute	0,47			

1er étage - Salle d'eau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
386		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,39		0	
387					mesure 2	0,16			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
388	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,49	Etat d'usage (Microfissures)	2	
389	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,14	Etat d'usage (Microfissures)	2	
390	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,52	Etat d'usage (Microfissures)	2	
391	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,4	Etat d'usage (Microfissures)	2	
392	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
393					partie haute (> 1m)	0,06			
394	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
395					partie haute (> 1m)	0,47			
396	B	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,06		0	
397					partie haute	0,25			

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
398	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
399					partie haute (> 1m)	0,49			
400	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
401					partie haute (> 1m)	0,14			
402	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
403					partie haute (> 1m)	0,43			
404	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
405					partie haute (> 1m)	0,28			
406		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,38		0	
407					mesure 2	0,32			
408		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,14		0	
409						mesure 2			
410	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
411					partie haute	0,48			
412	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
413					partie haute	0,29			
414	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
415					partie haute	0,26			
416	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,22		0	
417					partie haute	0,25			
418	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
419					partie haute (> 1m)	0,34			
420	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
421					partie haute (> 1m)	0,42			
422	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
423					partie haute (> 1m)	0,31			
424	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
425					partie haute (> 1m)	0,27			
426	B	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,09		0	
427					partie haute	0,43			

1er étage - Salle d'eau 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
428		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
429					mesure 2	0,06			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
430	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
431					partie haute (> 1m)	0,19			
432	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	

433					partie haute (> 1m)	0,24			
-----	--	--	--	--	---------------------	------	--	--	--

1er étage - Bureau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
434	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,32		0	
435					partie haute (> 1m)	0,29			
436	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,41		0	
437					partie haute (> 1m)	0,19			
438	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,14		0	
439					partie haute (> 1m)	0,07			
440	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,47		0	
441					partie haute (> 1m)	0,32			
442		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,49		0	
443					mesure 2	0,32			
444		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,14		0	
445					mesure 2	0,35			
446	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
447					partie haute (> 1m)	0,19			
448	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
449					partie haute (> 1m)	0,24			

1er étage - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
450	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,45		0	
451					partie haute (> 1m)	0,11			
452	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,38		0	
453					partie haute (> 1m)	0,36			
454	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,46		0	
455					partie haute (> 1m)	0,21			
456	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,13		0	
457					partie haute (> 1m)	0,17			
458	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,39		0	
459					partie haute (> 1m)	0,4			
460	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,09		0	
461					partie haute (> 1m)	0,36			
462		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,41		0	
463					mesure 2	0,15			
464		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,04		0	
465					mesure 2	0,3			
466	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,46		0	
467					partie haute	0,45			
468	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,35		0	
469					partie haute	0,49			
470	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
471					partie haute	0,05			
472	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,48		0	
473					partie haute	0,14			
474	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
475					partie haute (> 1m)	0,41			
476	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
477					partie haute (> 1m)	0,06			
478	F	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
479					partie haute (> 1m)	0,37			
480	F	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
481					partie haute (> 1m)	0,1			
482	D	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,32		0	
483					partie haute	0,11			

1er étage - Salle d'eau 4

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
484		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,34		0	
485					mesure 2	0,39			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
486	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,46		0	
487					partie haute	0,16			
488	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,12		0	
489					partie haute	0,15			
490	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
491					partie haute	0,3			
492	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
493					partie haute	0,11			
494	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
495					partie haute (> 1m)	0,37			
496	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
497					partie haute (> 1m)	0,27			
498	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
499					partie haute (> 1m)	0,15			
500	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
501					partie haute (> 1m)	0,16			
502	D	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,13		0	
503					partie haute	0,12			

1er étage - Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
504	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
505					partie haute (> 1m)	0,07			
506	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	

507					partie haute (> 1m)	0,41			
508	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
509					partie haute (> 1m)	0,1			
510	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
511					partie haute (> 1m)	0,48			
512	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
513					partie haute (> 1m)	0,17			
514	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
515					partie haute (> 1m)	0,27			
516		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,03		0	
517					mesure 2	0,2			
518		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
519					mesure 2	0,38			
520	E	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,13	Etat d'usage (Microfissures)	2	
521	E	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,81	Etat d'usage (Microfissures)	2	
522	E	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,49	Etat d'usage (Microfissures)	2	
523	E	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,87	Etat d'usage (Microfissures)	2	
524	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
525					partie haute (> 1m)	0,43			
526	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
527					partie haute (> 1m)	0,44			
528	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
529					partie haute (> 1m)	0,5			
530	B	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
531					partie haute (> 1m)	0,38			
532	E	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,06		0	
533					partie haute	0,24			

1er étage - Salle d'eau 5

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
534		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,15		0	
535					mesure 2	0,27			
-					Plinthes	Carrelage	Non mesurée		-
536	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
537					partie haute (> 1m)	0,07			
538	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
539					partie haute (> 1m)	0,39			

1er étage - Chambre 7

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
540	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
541					partie haute (> 1m)	0,24			
542	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
543					partie haute (> 1m)	0,47			
544	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
545					partie haute (> 1m)	0,1			
546	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
547					partie haute (> 1m)	0,23			
548	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
549					partie haute (> 1m)	0,39			
550	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
551					partie haute (> 1m)	0,23			
552	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
553					partie haute (> 1m)	0,11			
554	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
555					partie haute (> 1m)	0,17			
556		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,39		0	
557					mesure 2	0,1			
558		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,12		0	
559					mesure 2	0,35			
560	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,94	Etat d'usage (Microfissures)	2	
561	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,32	Etat d'usage (Microfissures)	2	
562	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,49	Etat d'usage (Microfissures)	2	
563	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,47	Etat d'usage (Microfissures)	2	
564	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
565					partie haute (> 1m)	0,19			
566	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
567					partie haute (> 1m)	0,26			
568	H	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
569					partie haute (> 1m)	0,44			
570	H	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
571					partie haute (> 1m)	0,43			
572	C	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,27		0	
573					partie haute	0,37			

1er étage - Salle d'eau 6

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
574		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,26		0	

575					mesure 2	0,27			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
576	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
577					partie haute (> 1m)	0,37			
578	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
579					partie haute (> 1m)	0,28			

1er étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
580		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,35		0	
581					mesure 2	0,27			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
582	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,14		0	
583					partie haute	0,21			
584	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
585					partie haute	0,11			
586	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,29		0	
587					partie haute	0,02			
588	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,36		0	
589					partie haute	0,23			
590	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
591					partie haute (> 1m)	0,47			
592	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
593					partie haute (> 1m)	0,29			

1er étage - Cour extérieur

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
594		Mur	-	-	partie basse (< 1m)	0,27		0	
595					partie haute (> 1m)	0,46			
596		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,23		0	
597					mesure 2	0,4			
598		Plinthe	Bois	Peinture	mesure 1	0,39		0	
599					mesure 2	0,07			

1er étage - Abris

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
600		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,48		0	
601					mesure 2	0,1			
602	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
603					partie haute	0,16			
604	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,24		0	
605					partie haute	0,04			
606	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,13		0	
607					partie haute	0,45			
608	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
609					partie haute	0,01			
610	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
611					partie haute (> 1m)	0,04			
612	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
613					partie haute (> 1m)	0,16			

1er étage - Chambre 8

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
614	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
615					partie haute (> 1m)	0,43			
616	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
617					partie haute (> 1m)	0,38			
618	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
619					partie haute (> 1m)	0,26			
620	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
621					partie haute (> 1m)	0,28			
622		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,39		0	
623					mesure 2	0,31			
624		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,12		0	
625					mesure 2	0,13			
626	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
627	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,26	Etat d'usage (Microfissures)	2	
628	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,33	Etat d'usage (Microfissures)	2	
629	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,13	Etat d'usage (Microfissures)	2	
630	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
631					partie haute (> 1m)	0,37			
632	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
633					partie haute (> 1m)	0,45			
634	C	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,23		0	
635					partie haute	0,19			

1er étage - Chambre 9

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
636	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
637					partie haute (> 1m)	0,37			
638	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
639					partie haute (> 1m)	0,37			
640	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
641					partie haute (> 1m)	0,24			
642	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
643					partie haute (> 1m)	0,09			
644		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,02		0	
645					mesure 2	0,05			
646					Plinthes	Bois			
647	mesure 2	0,14							
648	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	2,23	Etat d'usage (Microfissures)	2	
649	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,01	Etat d'usage (Microfissures)	2	
650	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,27	Etat d'usage (Microfissures)	2	
651	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,35	Etat d'usage (Microfissures)	2	
652	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
653					partie haute (> 1m)	0,3			
654	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
655					partie haute (> 1m)	0,36			
656	C	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,19		0	
657					partie haute	0,39			

1er étage - Chambre 10

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
658	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
659					partie haute (> 1m)	0,17			
660	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
661					partie haute (> 1m)	0,36			
662	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
663					partie haute (> 1m)	0,29			
664	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
665					partie haute (> 1m)	0,37			
666	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
667					partie haute (> 1m)	0,18			
668	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
669					partie haute (> 1m)	0,3			
670		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,11		0	
671					mesure 2	0,13			
672		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,42		0	
673					mesure 2	0,14			
674	E	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,67	Etat d'usage (Microfissures)	2	
675	E	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,83	Etat d'usage (Microfissures)	2	
676	E	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
677	E	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	4,89	Etat d'usage (Microfissures)	2	
678	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
679					partie haute (> 1m)	0,49			
680	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
681					partie haute (> 1m)	0,4			
682	E	Volet	Métal	Peinture	partie basse	6,06	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Chambre 11

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
683	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,44		0	
684					partie haute (> 1m)	0,33			
685	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,15		0	
686					partie haute (> 1m)	0,47			
687	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,41		0	
688					partie haute (> 1m)	0,04			
689	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
690					partie haute (> 1m)	0,41			
691		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,13		0	
692					mesure 2	0,32			
693		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,23		0	
694					mesure 2	0,31			
695	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	6,26	Etat d'usage (Microfissures)	2	
696	A	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,93	Etat d'usage (Microfissures)	2	
697	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	8,21	Etat d'usage (Microfissures)	2	
698	A	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	5,67	Etat d'usage (Microfissures)	2	
699	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
700					partie haute (> 1m)	0,31			
701	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
702					partie haute (> 1m)	0,19			
703	A	Volet	Métal	Peinture	partie basse	2,42	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Chambre 12

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
704	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	

705					partie haute (> 1m)	0,19			
706	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,45	0		
707					partie haute (> 1m)	0,13			
708	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3	0		
709					partie haute (> 1m)	0,1			
710	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,32	0		
711					partie haute (> 1m)	0,21			
712		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,35	0		
713					mesure 2	0,21			
714		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,17	0		
715					mesure 2	0,23			
716	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,35	0		
717					partie haute	0,13			
718	C	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,35	0		
719					partie haute	0,45			
720	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,13	0		
721					partie haute	0,43			
722	C	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,3	0		
723					partie haute	0,07			
724	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22	0		
725					partie haute (> 1m)	0,21			
726	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12	0		
727					partie haute (> 1m)	0,25			
728	C	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,16	0		
729					partie haute	0,22			

2ème étage - Terrasse

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
730		Mur	-	-	partie basse (< 1m)	0,18		0	
731					partie haute (> 1m)	0,46			

2ème étage - Combles 2

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
732		Mur	-	-	partie basse (< 1m)	0,32		0	
733					partie haute (> 1m)	0,26			
734		Plafond	-	-	mesure 1	0,21		0	
735					mesure 2	0,1			
736		Porte	-	-	partie basse (< 1m)	0,32		0	
737					partie haute (> 1m)	0,11			
738		Huisserie Porte	-	-	partie basse (< 1m)	0,47		0	
739					partie haute (> 1m)	0,09			

2ème étage - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 38 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
740	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
741					partie haute (> 1m)	0,25			
742	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
743					partie haute (> 1m)	0,07			
744	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
745					partie haute (> 1m)	0,46			
746	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
747					partie haute (> 1m)	0,01			
748	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
749					partie haute (> 1m)	0,11			
750	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
751					partie haute (> 1m)	0,18			
752	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
753					partie haute (> 1m)	0,15			
754	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
755					partie haute (> 1m)	0,13			
756	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
757					partie haute (> 1m)	0,13			
758	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
759					partie haute (> 1m)	0,44			
760	K	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
761					partie haute (> 1m)	0,5			
762	L	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
763					partie haute (> 1m)	0,04			
764		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,28		0	
765					mesure 2	0,31			
766		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,17		0	
767					mesure 2	0,08			
-	A	Porte 1			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte 1			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte 2			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte 2			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte 3			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte 3			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Porte 4			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte 4			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Porte 5			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Porte 5			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	G	Porte 6			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	G	Huisserie Porte 6			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	I	Porte 7			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	I	Huisserie Porte 7			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	J	Porte 8			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	J	Huisserie Porte 8			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	L	Porte 9			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	L	Huisserie Porte 9			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte 10			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte 10			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte 11			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte 11			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-	A	Porte 12			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte 12			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Chambre 13

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
768	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
769					partie haute (> 1m)	0,39			
770	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
771					partie haute (> 1m)	0,03			
772	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
773					partie haute (> 1m)	0,5			
774	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
775					partie haute (> 1m)	0,17			
776	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
777					partie haute (> 1m)	0,34			
778	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
779					partie haute (> 1m)	0,07			
780		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,01		0	
781					mesure 2	0,09			
782		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,36		0	
783					mesure 2	0,16			
-	F	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
784	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
785					partie haute (> 1m)	0,14			
786	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
787					partie haute (> 1m)	0,45			
788	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
789					partie haute (> 1m)	0,21			
790	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
791					partie haute (> 1m)	0,11			
-	F	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 7

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
792		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
793					mesure 2	0,12			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
794	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
795					partie haute (> 1m)	0,05			
796	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
797					partie haute (> 1m)	0,37			

2ème étage - Chambre 14

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
798	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
799					partie haute (> 1m)	0,23			
800	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
801					partie haute (> 1m)	0,14			
802	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
803					partie haute (> 1m)	0,45			
804	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
805					partie haute (> 1m)	0,4			
806	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
807					partie haute (> 1m)	0,25			
808	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
809					partie haute (> 1m)	0,4			
810	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
811					partie haute (> 1m)	0,3			
812	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
813					partie haute (> 1m)	0,18			
814		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,08		0	
815					mesure 2	0,43			
-	C	Fenêtre 1 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre 2 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre 2 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet 1			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Volet 2			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 8

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
816		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,21		0	
817	mesure 2				0,34				
		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
818	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
819					partie haute (> 1m)	0,46			
820	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
821					partie haute (> 1m)	0,44			
-	B	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Chambre 15

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
822	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
823					partie haute (> 1m)	0,04			
824	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
825					partie haute (> 1m)	0,45			
826	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
827					partie haute (> 1m)	0,27			
828	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
829					partie haute (> 1m)	0,22			
830	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
831					partie haute (> 1m)	0,06			
832	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
833					partie haute (> 1m)	0,08			
834		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
835					mesure 2	0,12			
836		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,42		0	
837					mesure 2	0,43			
-	D	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 9

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
838		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,05		0	
839					mesure 2	0,46			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
840	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
841					partie haute (> 1m)	0,28			
842	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
843					partie haute (> 1m)	0,17			

2ème étage - Chambre 16

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
844	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
845					partie haute (> 1m)	0,05			
846	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
847					partie haute (> 1m)	0,35			
848	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
849					partie haute (> 1m)	0,48			
850	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
851					partie haute (> 1m)	0,31			
852	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
853					partie haute (> 1m)	0,13			
854	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
855					partie haute (> 1m)	0,02			
856		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,17		0	
857					mesure 2	0,07			
858		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,36		0	
859					mesure 2	0,48			
-	B	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 10

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
860		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,13		0	
861					mesure 2	0,49			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

862	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24	0	
863					partie haute (> 1m)	0,26		
864	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41	0	
865					partie haute (> 1m)	0,25		

2ème étage - Chambre 17

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
866	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
867					partie haute (> 1m)	0,34			
868	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
869					partie haute (> 1m)	0,13			
870	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
871					partie haute (> 1m)	0,32			
872	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
873					partie haute (> 1m)	0,31			
874	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
875					partie haute (> 1m)	0,06			
876	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
877					partie haute (> 1m)	0,41			
878		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,47		0	
879					mesure 2	0,5			
880		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,04		0	
881					mesure 2	0,09			
-	B	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 11

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
882		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,05		0	
883					mesure 2	0,19			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
884	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
885					partie haute (> 1m)	0,47			
886	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,05		0	
887					partie haute (> 1m)	0,22			

2ème étage - Réserve 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
888	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
889					partie haute (> 1m)	0,36			
890	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
891					partie haute (> 1m)	0,03			
892	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
893					partie haute (> 1m)	0,2			
894	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
895					partie haute (> 1m)	0,43			
896		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,37		0	
897					mesure 2	0,45			
898		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,22		0	
899					mesure 2	0,02			
900	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
901					partie haute (> 1m)	0,06			
902	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
903					partie haute (> 1m)	0,3			

2ème étage - Réserve 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
904	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
905					partie haute (> 1m)	0,26			
906	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
907					partie haute (> 1m)	0,28			
908	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
909					partie haute (> 1m)	0,28			
910	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
911					partie haute (> 1m)	0,49			
912		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,45		0	
913					mesure 2	0,35			
914		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,33		0	
915					mesure 2	0,45			
916	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
917					partie haute (> 1m)	0,14			
918	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
919					partie haute (> 1m)	0,39			

2ème étage - Salle d'eau 12

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM	Partie non visée par la réglementation
920		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,29	0	
921								
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
922	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38	0	
923						partie haute (> 1m)		
924	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38	0	
925						partie haute (> 1m)		

2ème étage - Chambre 18

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
926	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
927						partie haute (> 1m)			
928	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
929						partie haute (> 1m)			
930	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
931						partie haute (> 1m)			
932	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,05		0	
933						partie haute (> 1m)			
934	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
935						partie haute (> 1m)			
936	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
937						partie haute (> 1m)			
938		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,44		0	
939						mesure 2			
940		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,43		0	
941						mesure 2			
-	E	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	E	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	E	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	E	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
942	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
943						partie haute (> 1m)			
944	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
945						partie haute (> 1m)			
946	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
947						partie haute (> 1m)			
948	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
949						partie haute (> 1m)			

2ème étage - Salle d'eau 13

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-	NM		Partie non visée par la réglementation
950		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,07		0	
951						mesure 2			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
952	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
953						partie haute (> 1m)			
954	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
955						partie haute (> 1m)			
956	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
957						partie haute			
958	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,31		0	
959						partie haute			
960	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,23		0	
961						partie haute			
962	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
963						partie haute			
964	D	Volet	Métal	Peinture	partie basse	0,36		0	
965						partie haute			

2ème étage - Chambre 19

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
966	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
967						partie haute (> 1m)			
968	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
969						partie haute (> 1m)			
970	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
971						partie haute (> 1m)			
972	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
973						partie haute (> 1m)			
974		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,22		0	
975						mesure 2			
976		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,16		0	
977						mesure 2			
-	C	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement

978	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18	0	
979					partie haute (> 1m)	0,41		
980	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25	0	
981					partie haute (> 1m)	0,12		
982	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09	0	
983					partie haute (> 1m)	0,05		
984	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08	0	
985					partie haute (> 1m)	0,37		
-	C	Volet			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 14

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
986		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,43	0		
987					mesure 2	0,39			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
988	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37	0		
989					partie haute (> 1m)	0,36			
990	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27	0		
991					partie haute (> 1m)	0,27			

2ème étage - Chambre 20

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
992	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33	0		
993					partie haute (> 1m)	0,39			
994	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48	0		
995					partie haute (> 1m)	0,32			
996	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07	0		
997					partie haute (> 1m)	0,4			
998	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25	0		
999					partie haute (> 1m)	0,21			
1000		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,41	0		
1001					mesure 2	0,33			
1002		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2	0		
1003					mesure 2	0,14			
-	C	Fenêtre 1 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 2 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 2 intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 2 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 2 extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1004	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02	0		
1005					partie haute (> 1m)	0,42			
1006	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43	0		
1007					partie haute (> 1m)	0,34			
1008	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03	0		
1009					partie haute (> 1m)	0,47			
1010	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36	0		
1011					partie haute (> 1m)	0,13			
-	C	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Salle d'eau 15

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1012		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,44	0		
1013					mesure 2	0,44			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1014	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06	0		
1015					partie haute (> 1m)	0,22			
1016	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0		
1017					partie haute (> 1m)	0,11			
-	B	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 40 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1018	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	0		
1019					partie haute (> 1m)	0,19			
1020	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01	0		
1021					partie haute (> 1m)	0,38			
1022	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21	0		
1023					partie haute (> 1m)	0,37			
1024	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14	0		
1025					partie haute (> 1m)	0,11			
1026	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22	0		

1027					partie haute (> 1m)	0,47			
1028	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1029					partie haute (> 1m)	0,45			
1030	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
1031					partie haute (> 1m)	0,19			
1032	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
1033					partie haute (> 1m)	0,15			
1034	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1035					partie haute (> 1m)	0,43			
1036	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
1037					partie haute (> 1m)	0,29			
1038	K	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1039					partie haute (> 1m)	0,27			
1040	L	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24		0	
1041					partie haute (> 1m)	0,19			
1042	M	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1043					partie haute (> 1m)	0,39			
1044	N	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
1045					partie haute (> 1m)	0,15			
1046	O	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
1047					partie haute (> 1m)	0,38			
1048	P	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
1049					partie haute (> 1m)	0,38			
1050		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,07		0	
1051					mesure 2	0,15			
1052		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,03		0	
1053					mesure 2	0,13			
1054	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
1055					partie haute (> 1m)	0,42			
1056	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
1057					partie haute (> 1m)	0,15			
1058	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
1059					partie haute (> 1m)	0,44			
1060	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1061					partie haute (> 1m)	0,09			
1062	A	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
1063					partie haute (> 1m)	0,42			
1064	A	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1065					partie haute (> 1m)	0,16			
1066	B	Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
1067					partie haute (> 1m)	0,46			
1068	B	Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1069					partie haute (> 1m)	0,44			
1070	C	Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
1071					partie haute (> 1m)	0,16			
1072	C	Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1073					partie haute (> 1m)	0,41			
1074	E	Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
1075					partie haute (> 1m)	0,42			
1076	E	Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1077					partie haute (> 1m)	0,23			
1078	F	Porte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1079					partie haute (> 1m)	0,31			
1080	F	Huisserie Porte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
1081					partie haute (> 1m)	0,2			
1082	K	Porte 8	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
1083					partie haute (> 1m)	0,27			
1084	K	Huisserie Porte 8	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1085					partie haute (> 1m)	0,27			
1086	L	Porte 9	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
1087					partie haute (> 1m)	0,05			
1088	L	Huisserie Porte 9	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
1089					partie haute (> 1m)	0,46			
1090	I	Porte 10	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1091					partie haute (> 1m)	0,06			
1092	I	Huisserie Porte 10	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1093					partie haute (> 1m)	0,39			
1094	P	Porte 11	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1095					partie haute (> 1m)	0,21			
1096	P	Huisserie Porte 11	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
1097					partie haute (> 1m)	0,26			

3ème étage - Chambre 21

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1098	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
1099					partie haute (> 1m)	0,32			
1100	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1101					partie haute (> 1m)	0,22			
1102	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
1103					partie haute (> 1m)	0,1			
1104	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1105					partie haute (> 1m)	0,34			
1106	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
1107					partie haute (> 1m)	0,11			
1108	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
1109					partie haute (> 1m)	0,23			
1110		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,12		0	
1111					mesure 2	0,03			
1112		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,21		0	
1113					mesure 2	0,16			
-	F	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1114	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
1115					partie haute (> 1m)	0,5			
1116	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	

1117					partie haute (> 1m)	0,49			
1118	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25	0		
1119					partie haute (> 1m)	0,16			
1120	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16	0		
1121					partie haute (> 1m)	0,21			
-	F	Volet			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement

3ème étage - Salle d'eau 16

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1122		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,36	0		
1123					mesure 2	0,12			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
1124	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31	0		
1125					partie haute (> 1m)	0,23			
1126	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46	0		
1127					partie haute (> 1m)	0,21			

3ème étage - Chambre 22

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1128	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22	0		
1129					partie haute (> 1m)	0,24			
1130	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43	0		
1131					partie haute (> 1m)	0,24			
1132	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19	0		
1133					partie haute (> 1m)	0,45			
1134	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41	0		
1135					partie haute (> 1m)	0,32			
1136	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41	0		
1137					partie haute (> 1m)	0,1			
1138	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18	0		
1139					partie haute (> 1m)	0,35			
1140	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21	0		
1141					partie haute (> 1m)	0,14			
1142	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18	0		
1143					partie haute (> 1m)	0,43			
1144		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,26	0		
1145					mesure 2	0,12			
-	C	Fenêtre 1 intérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 intérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Fenêtre 1 extérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre 1 extérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Volet 1			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement

3ème étage - Chambre 23

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1146	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04	0		
1147					partie haute (> 1m)	0,47			
1148	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19	0		
1149					partie haute (> 1m)	0,45			
1150	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09	0		
1151					partie haute (> 1m)	0,45			
1152	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47	0		
1153					partie haute (> 1m)	0,26			
1154	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22	0		
1155					partie haute (> 1m)	0,32			
1156	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48	0		
1157					partie haute (> 1m)	0,36			
1158		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1	0		
1159					mesure 2	0,13			
1160		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,49	0		
1161					mesure 2	0,4			

3ème étage - Salle d'eau 17

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1162		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,29	0		
1163					mesure 2	0,12			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
1164	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11	0		
1165					partie haute (> 1m)	0,09			
1166	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5	0		
1167					partie haute (> 1m)	0,5			
-	C	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement
-	C	Volet			Non mesurée	-	NM		Absence de revêtement

3ème étage - Chambre 24

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1168	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1169					partie haute (> 1m)	0,31			
1170	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1171					partie haute (> 1m)	0,2			
1172	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1173					partie haute (> 1m)	0,18			
1174	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
1175					partie haute (> 1m)	0,22			
1176		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,21		0	
1177					mesure 2	0,43			
1178		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,38		0	
1179					mesure 2	0,18			
-	C	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - Salle d'eau 18

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1180		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,04		0	
1181					mesure 2	0,21			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1182	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
1183					partie haute (> 1m)	0,35			
1184	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1185					partie haute (> 1m)	0,34			

3ème étage - Réserve

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1186	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1187					partie haute (> 1m)	0,24			
1188	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1189					partie haute (> 1m)	0,06			
1190	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
1191					partie haute (> 1m)	0,41			
1192	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
1193					partie haute (> 1m)	0,06			
1194		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,17		0	
1195					mesure 2	0,46			
1196		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,26		0	
1197					mesure 2	0,41			
1198	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1199					partie haute (> 1m)	0,1			
1200	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1201					partie haute (> 1m)	0,09			

3ème étage - Chambre 25

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1202	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,24		0	
1203					partie haute (> 1m)	0,17			
1204	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1205					partie haute (> 1m)	0,47			
1206	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,29		0	
1207					partie haute (> 1m)	0,15			
1208	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,49		0	
1209					partie haute (> 1m)	0,15			
1210		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,42		0	
1211					mesure 2	0,02			
1212		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,17		0	
1213					mesure 2	0,5			
-	C	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1214	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
1215					partie haute (> 1m)	0,42			
1216	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1217					partie haute (> 1m)	0,5			

3ème étage - Chambre 26

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1218	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1219					partie haute (> 1m)	0,04			
1220	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1221					partie haute (> 1m)	0,33			
1222	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1223					partie haute (> 1m)	0,12			
1224	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,45		0	
1225					partie haute (> 1m)	0,31			
1226	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,15		0	

1227					partie haute (> 1m)	0,31			
1228	F	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1229					partie haute (> 1m)	0,05			
1230		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,16		0	
1231					mesure 2	0,4			
1232		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1233					mesure 2	0,49			
-	E	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1234	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1235					partie haute (> 1m)	0,31			
1236	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
1237					partie haute (> 1m)	0,44			
1238	F	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1239					partie haute (> 1m)	0,37			
1240	F	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1241					partie haute (> 1m)	0,45			

3ème étage - Chambre 27

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1242	A	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1243					partie haute (> 1m)	0,3			
1244	B	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1245					partie haute (> 1m)	0,12			
1246	C	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1247					partie haute (> 1m)	0,07			
1248	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,24		0	
1249					partie haute (> 1m)	0,42			
1250	E	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,09		0	
1251					partie haute (> 1m)	0,44			
1252	F	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1253					partie haute (> 1m)	0,13			
1254	G	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,45		0	
1255					partie haute (> 1m)	0,01			
1256	H	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,41		0	
1257					partie haute (> 1m)	0,13			
1258		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,19		0	
1259					mesure 2	0,02			
1260		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,35		0	
1261					mesure 2	0,05			
-	D	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1262	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1263					partie haute (> 1m)	0,45			
1264	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46		0	
1265					partie haute (> 1m)	0,24			
1266	E	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,15		0	
1267					partie haute (> 1m)	0,47			
1268	E	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1269					partie haute (> 1m)	0,04			
-	D	Volet			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - Salle d'eau 19

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1270		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,27		0	
1271					mesure 2	0,29			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1272	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
1273					partie haute (> 1m)	0,43			
1274	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1275					partie haute (> 1m)	0,24			

3ème étage - Chambre 28

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1276	A	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1277					partie haute (> 1m)	0,17			
1278	B	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,06		0	
1279					partie haute (> 1m)	0,11			
1280	C	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
1281					partie haute (> 1m)	0,12			
1282	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1283					partie haute (> 1m)	0,13			
1284		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,07		0	
1285					mesure 2	0,2			
1286		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,17		0	
1287					mesure 2	0,16			
-	C	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1288	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49	0	
1289					partie haute (> 1m)	0,06		
1290	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24	0	
1291					partie haute (> 1m)	0,46		
1292	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33	0	
1293					partie haute (> 1m)	0,26		
1294	A	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14	0	
1295					partie haute (> 1m)	0,27		
-	C	Volet			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

3ème étage - Salle d'eau 20

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1296		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,31	0		
1297					mesure 2	0,48			
-					Plinthes	Carrelage			Non mesurée
1298	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26	0		
1299					partie haute (> 1m)	0,09			
1300	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33	0		
1301					partie haute (> 1m)	0,31			

3ème étage - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1302		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,25	0		
1303					mesure 2	0,32			
-					Plinthes	Carrelage			Non mesurée
1304	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,04	0		
1305					partie haute	0,27			
1306	B	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,1	0		
1307					partie haute	0,35			
1308	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,32	0		
1309					partie haute	0,21			
1310	B	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0,2	0		
1311					partie haute	0,47			
1312	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4	0		
1313					partie haute (> 1m)	0,02			
1314	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21	0		
1315					partie haute (> 1m)	0,15			

3ème étage - Chambre 29

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1316	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,32	0		
1317					partie haute (> 1m)	0,17			
1318	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,28	0		
1319					partie haute (> 1m)	0,25			
1320	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,46	0		
1321					partie haute (> 1m)	0,41			
1322	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,12	0		
1323					partie haute (> 1m)	0,17			
1324		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,35	0		
1325					mesure 2	0,37			
1326					Plinthes	Bois			Peinture
1327	mesure 2	0,38							
-	B	Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	B	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
1328	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24	0		
1329					partie haute (> 1m)	0,23			
1330	A	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13	0		
1331					partie haute (> 1m)	0,27			
1332	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18	0		
1333					partie haute (> 1m)	0,23			
1334	D	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18	0		
1335					partie haute (> 1m)	0,2			
-	B	Volet			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	

3ème étage - Salle d'eau 21

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1336		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,37	0		
1337					mesure 2	0,28			
-					B	Fenêtre intérieure			
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	B	Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure			Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement	
1338	A	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14	0		

1339					partie haute (> 1m)	0,31			
1340	A	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
1341					partie haute (> 1m)	0,35			

4ème étage - Toiture Terrasse

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

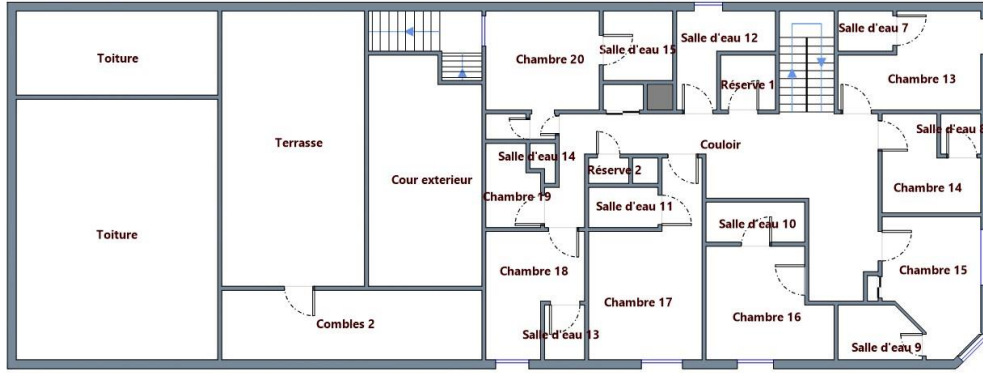
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1342		Mur	-	-	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1343	partie haute (> 1m)				0,16				

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

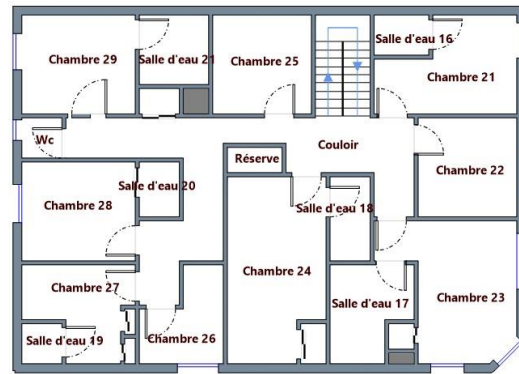
* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

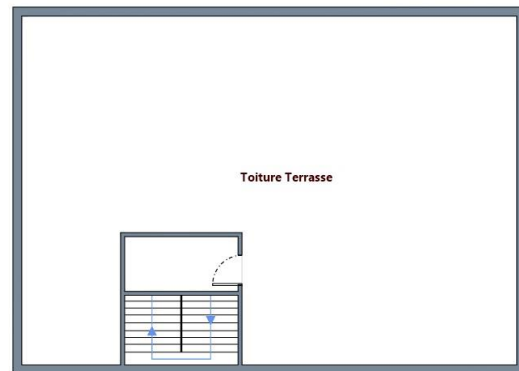




2^{ème} Etage



3^{ème} Etage



4^{ème} Etage

6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1005	311	640	0	50	4
%	100	31 %	64 %	0 %	5 %	< 1 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 26/10/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme Daurot

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **TOURNAY**, le **27/10/2023**

Par : **CAS rémy**

**7. Obligations d'informations pour les propriétaires**

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire

baillieur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

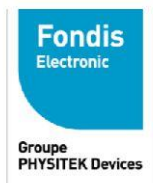
9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

9.4 Attestation appareil plomb



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : CABINET BARRAQUE

Modèle de l'analyseur : FEnX
Numéro de série analyseur : 2-0657
Numéro de série de la source : RTV-0732-23
Activité de la source (MBq) : 850
Date d'origine de la source : 25/02/2020
Date de fin de validité de la source : 25/02/2025



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 23/M/21358/RCA
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 27/10/2023
Heure d'arrivée : 08 h 30
Temps passé sur site : 01h45

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hautes-Pyrénées**
Adresse : **7 Rue de la République**
Commune : **65190 TOURNAY**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
....., **Lot numéro Non communiqué**
Section cadastrale E 01, Parcelle(s) n° 187

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**
..... **Ensemble de la propriété dans la limite d'une zone de 10m autour du bâti.**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
65190 TOURNAY (Information au 04/09/2023)
Niveau d'infestation inconnu
Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés
26-mai-09 - Arrêté préfectoral - n°20091346.08

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie**
Adresse : **7 Rue de la République 65190 TOURNAY**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom et prénom : **Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie**
Adresse : **7 Rue de la République**
65190 TOURNAY

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **CAS rémy**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **Cabinet Jean-Marc BARRAQUE**
Adresse : **31, avenue du régiment de Bigorre**
65000 TARBES
Numéro SIRET : **451 083 919 00022**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GAN**
Numéro de police et date de validité : **22570944 2001 - 29/02/2024**
Certification de compétence **CPDI4494** délivrée par : **I.Cert, le 28/09/2017**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée/couloir,	2ème étage - Couloir,
Rez de chaussée - Bureau 1,	2ème étage - Chambre 13,
Rez de chaussée - Placard,	2ème étage - Salle d'eau 7,
Rez de chaussée - Salle de restaurant,	2ème étage - Chambre 14,
Rez de chaussée - Cuisine,	2ème étage - Salle d'eau 8,
Rez de chaussée - Pièce 1,	2ème étage - Chambre 15,
Rez de chaussée - Wc 1,	2ème étage - Salle d'eau 9,
Rez de chaussée - Wc 2,	2ème étage - Chambre 16,
Rez de chaussée - Bar,	2ème étage - Salle d'eau 10,
Rez de chaussée - Réserve 1,	2ème étage - Chambre 17,
Rez de chaussée - Réserve 2,	2ème étage - Salle d'eau 11,
Rez de chaussée - Buanderie,	2ème étage - Réserve 1,
Rez de chaussée - Chauffage,	2ème étage - Réserve 2,
1er étage - Combles 1,	2ème étage - Salle d'eau 12,
1er étage - Couloir,	2ème étage - Chambre 18,
1er étage - Chambre 1,	2ème étage - Salle d'eau 13,
1er étage - Salle d'eau 1,	2ème étage - Chambre 19,
1er étage - Chambre 2,	2ème étage - Salle d'eau 14,
1er étage - Chambre 3,	2ème étage - Chambre 20,
1er étage - Salle d'eau 2,	2ème étage - Salle d'eau 15,
1er étage - Chambre 4,	3ème étage - Couloir,
1er étage - Salle d'eau 3,	3ème étage - Chambre 21,
1er étage - Bureau 2,	3ème étage - Salle d'eau 16,
1er étage - Chambre 5,	3ème étage - Chambre 22,
1er étage - Salle d'eau 4,	3ème étage - Chambre 23,
1er étage - Chambre 6,	3ème étage - Salle d'eau 17,
1er étage - Salle d'eau 5,	3ème étage - Chambre 24,
1er étage - Chambre 7,	3ème étage - Salle d'eau 18,
1er étage - Salle d'eau 6,	3ème étage - Réserve,
1er étage - Wc,	3ème étage - Chambre 25,
1er étage - Cour extérieur,	3ème étage - Chambre 26,
1er étage - Abris,	3ème étage - Chambre 27,
1er étage - Chambre 8,	3ème étage - Salle d'eau 19,
1er étage - Chambre 9,	3ème étage - Chambre 28,
1er étage - Chambre 10,	3ème étage - Salle d'eau 20,
1er étage - Chambre 11,	3ème étage - Wc,
1er étage - Chambre 12,	3ème étage - Chambre 29,
2ème étage - Terrasse,	3ème étage - Salle d'eau 21,
2ème étage - Combles 2,	4ème étage - Toiture Terrasse

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Entrée/couloir	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M - Plâtre et Peinture Plafond - Faux plafond Plinthes - Carrelage Porte 1 - A - Bois et Vernis Porte 2 - B - Bois et Vernis Porte 3 - B - Bois et Vernis Porte 4 - C - Bois et Vernis Porte 5 - F - Bois et Vernis Porte 6 - F - Bois et Vernis Porte 7 - I - Bois et Vernis Porte 8 - M - Bois et Vernis Marches - Bois et PVC Contre-Marches - Bois et Vernis Escalier crémaillère - Bois et Vernis Escalier balustre - Métal et Peinture Escalier limon - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 1	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - D - Aluminium Porte - A - Bois et Vernis Mur - A, B, C, D - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de restaurant	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D, E - Plâtre et Peinture Plafond - Faux plafond Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Vernis Porte 2 - E - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage et Peinture Fenêtre - B - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - C - Bois et Peinture Porte 4 - D - Bois et Peinture Volet - B - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I - Plâtre et Peinture Plafond - Faux plafond Plinthes - Carrelage et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Bar	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Faux plafond Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre 1 - B - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture Fenêtre 2 - B - Aluminium Porte 3 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 1	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 2	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Ciment et pierres Plafond - Bois Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Ciment et Peinture Plafond - Bois et Tuiles Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Ciment et Peinture Plafond - Ciment et Peinture Porte - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Combles 1	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Ciment et pierres Plafond - Bois et Tuiles Fenêtre 1 - A - Bois et Peinture Fenêtre 2 - A - Bois et Peinture Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Marches - Bois et PVC Contre-Marches - Bois et Vernis Escalier crémaillère - Bois et Vernis Escalier balustre - Métal et Peinture Escalier limon - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G - Plâtre et Peinture Plafond - Bois et Peinture Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Bois Plinthes - Carrelage et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet 1 - C - Métal et Peinture Volet 2 - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 3	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D, E - Plâtre et Peinture Plafond - Bois et vernis Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture Fenêtre 3 - E - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture Volet 1 - C - Métal et Peinture Volet 2 - D - Métal et Peinture Volet 3 - E - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - B - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet - B - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - B - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Volet - B - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 3	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 2	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - D - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - F - Bois et Peinture Volet - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 4	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - E - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - E - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 5	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 7	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - H - Bois et Peinture Volet - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 6	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - B - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cour extérieur	Sol - Béton Mur - Enduit peint Plafond - Plâtre et Peinture Plinthe - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris	Sol - Béton et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Fenêtre - B - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 8	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 9	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 10	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - E - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet - E - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 11	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - A - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 12	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Volet - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Terrasse	Sol - Béton, bitume Mur - Enduit peint, métal peint	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 2	Sol - Parquet bois Mur - Enduit ciment brut Plafond - Couverture en tuiles Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - A - Porte 2 - B - Porte 3 - B - Porte 4 - D - Porte 5 - F - Porte 6 - G - Porte 7 - I - Porte 8 - J - Porte 9 - L - Porte 10 - A - Porte 11 - A - Porte 12 - A -	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 13	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - F - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Volet - F -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 7	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 14	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre 1 - C - Fenêtre 2 - D - Volet 1 - C - Volet 2 - D -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 8	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - B - Volet - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 15	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - D - Volet - D -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 9	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 16	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - B - Volet - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 10	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 17	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - B - Volet - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 11	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 1	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 2	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 12	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - C - Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 18	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - E - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 13	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - D - Bois et Peinture Volet - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 19	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture Volet - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 14	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 20	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre 1 - C - Fenêtre 2 - C - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture Volet - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 15	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage		
Couloir	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture Porte 3 - A - Bois et Peinture Porte 4 - B - Bois et Peinture Porte 5 - C - Bois et Peinture Porte 6 - E - Bois et Peinture Porte 7 - F - Bois et Peinture Porte 8 - K - Bois et Peinture Porte 9 - L - Bois et Peinture Porte 10 - I - Bois et Peinture Porte 11 - P - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 21	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - F - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Volet - F -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 16	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 22	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre 1 - C - Volet 1 - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 23	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 17	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture Fenêtre - C - Volet - C -	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 24	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Volet - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 18	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 25	Sol - Sol plastique et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 26	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - E - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 27	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - D - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - E - Bois et Peinture Volet - D -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 19	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 28	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture Volet - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 20	Sol - Carrelage et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - B - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 29	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - B - Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Volet - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 21	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Fenêtre - B - Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
4ème étage		
Toiture Terrasse	Sol - Béton, bitume Mur - Enduit peint, métal peint	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Présence d'altérations biologiques des bois d'œuvre de la charpente par des d'insectes à larves xylophages assimilables à du capricorne de bois frais. Présence d'altérations biologiques des bois d'œuvre de la charpente par des d'insectes à larves xylophages assimilables à de l'anobium pumctatum (petite vrillette). nous vous conseillons de contacter une homme de l'art afin d'étudier les solutions à mettre en place.

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme Daurot

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire
Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès**

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **27/10/2023**.

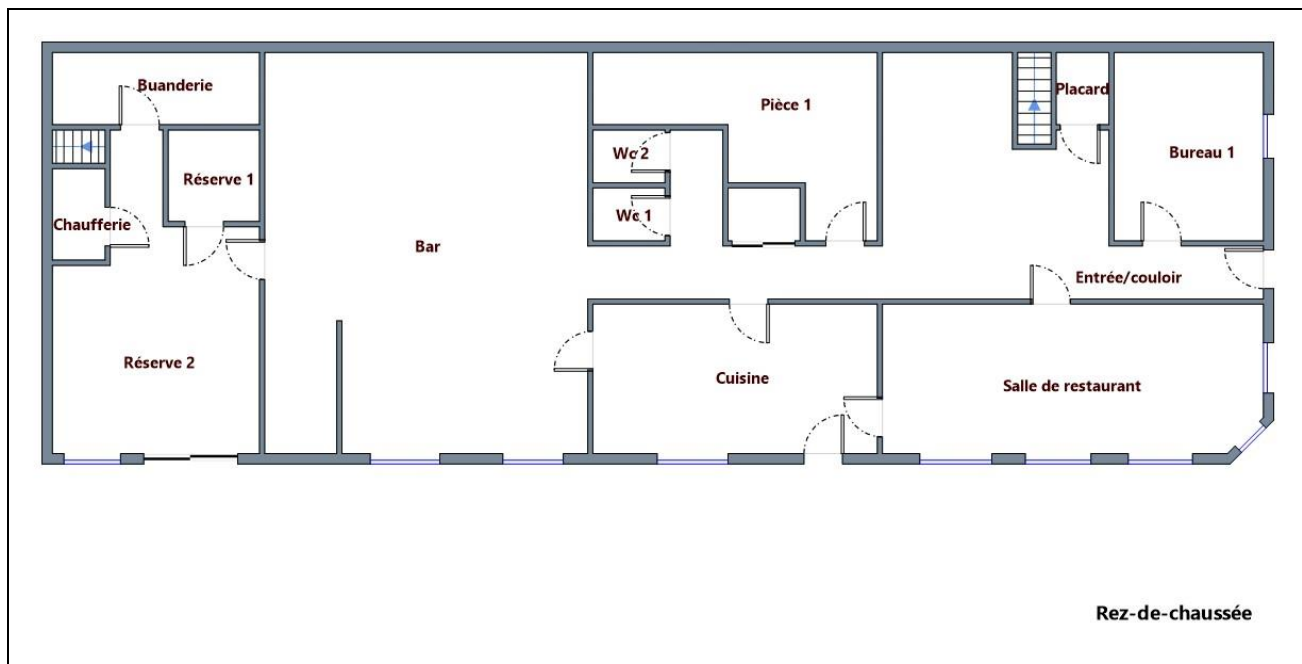
Fait à **TOURNAY**, le **27/10/2023**

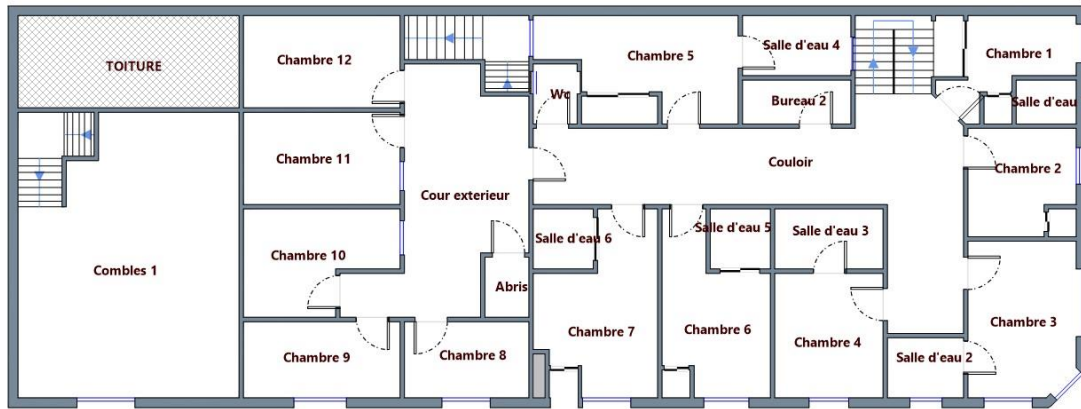
Par : **CAS rémy**



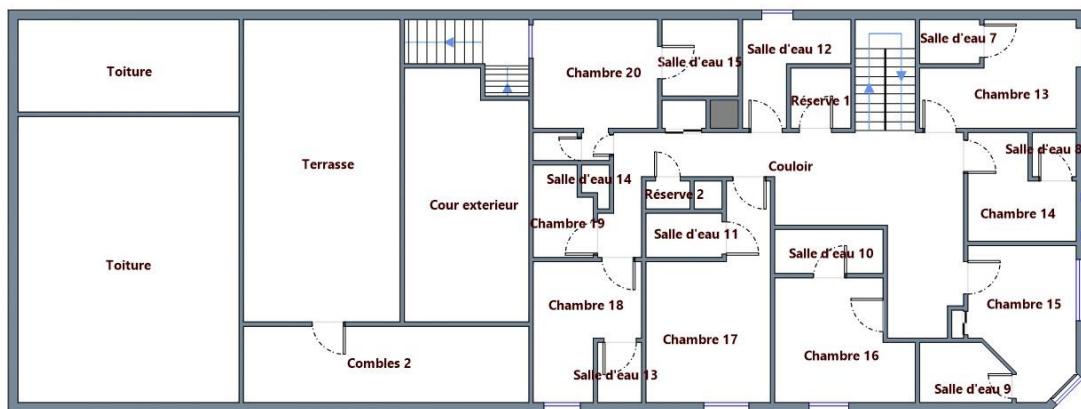
Signature du représentant :

Annexe – Croquis de repérage

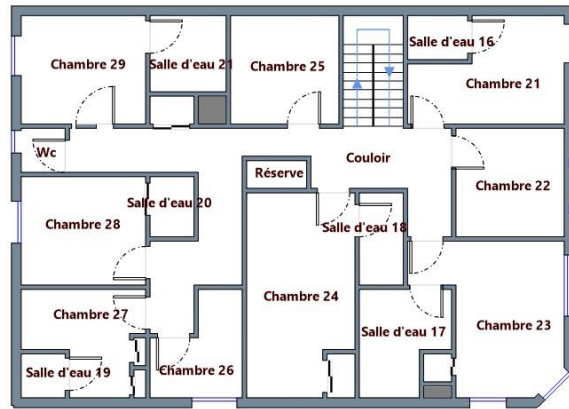




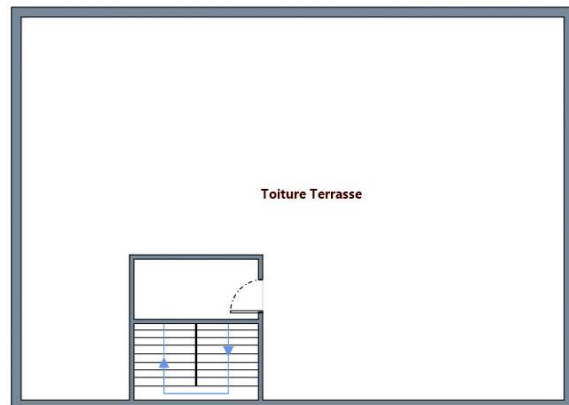
1er Etage



2 ème Etage



3ème Etage



4ème Etage

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : 23/M/21358/RCA
 Réalisé par Jean-Marc BARRAQUE
 Pour le compte de D-PRO

Date de réalisation : 27 octobre 2023 (Valable 6 mois)
 Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
 N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
 7 Rue de la République
 65190 Tournay

Référence(s) cadastrale(s):
0E0187

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie
 Acquéreur
 -



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Débordement lent (de plaine)	approuvé	11/04/2007	non	non	p.3
Zonage de sismicité : 3 - Modérée ⁽¹⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, lcpé	Oui	1 site* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.</i>
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Oui	<i>Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.</i>

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 27/10/2023

Parcelle(s) : 0E0187
7 Rue de la République 65190 Tournay

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Eruption volcanique <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>
--	--	---	--	-------------------------------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui non
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location* oui non

*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :
 zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 Très faible Faible **Modérée** Moyenne Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :
 zone 1 zone 2 zone 3
 Faible Faible avec facteur de transfert Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui non
*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret oui non
 L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :
 oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans non zonage indisponible
 L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui non
 L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser* oui non

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Parties concernées

Vendeur Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie à _____ le _____
Acquéreur - à _____ le _____

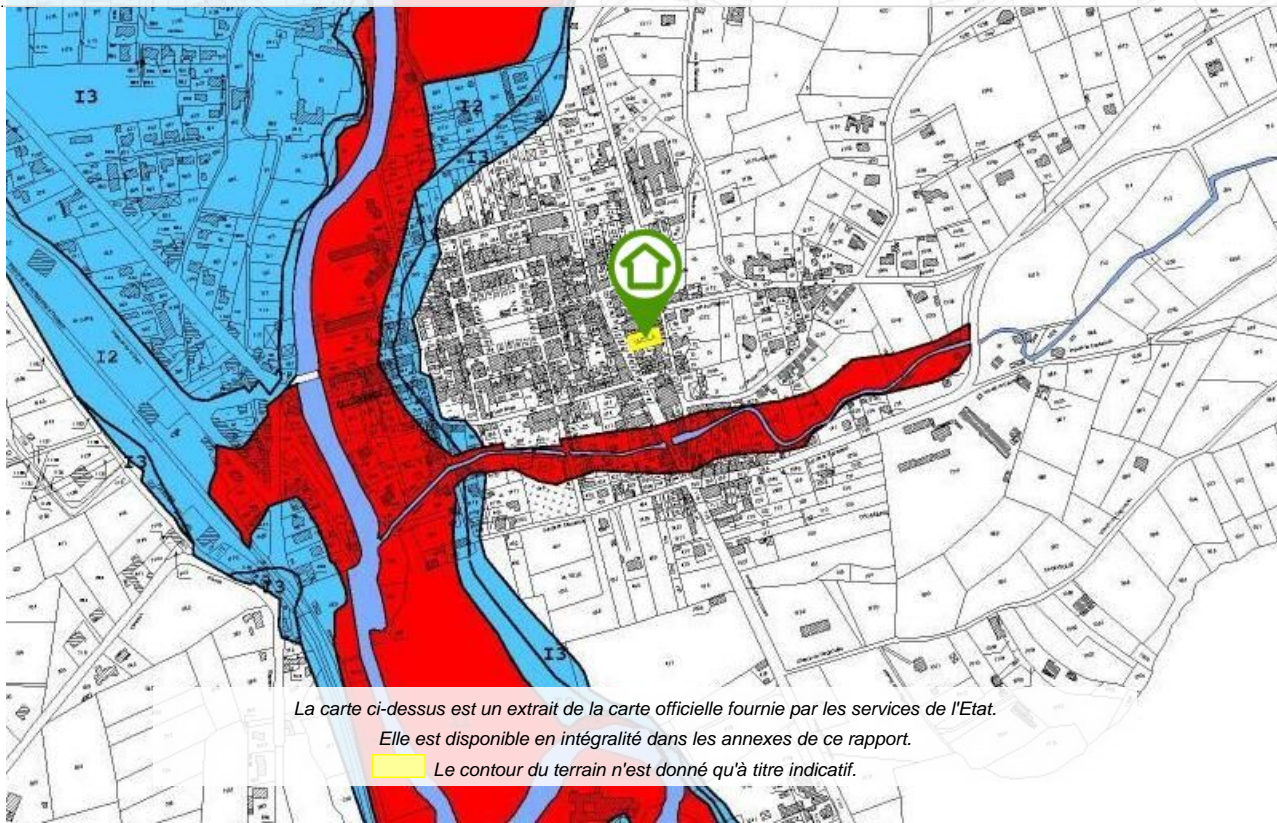
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Débordement lent (de plaine), approuvé le 11/04/2007


Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2022	31/12/2022	03/05/2023	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/07/2018	16/07/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	18/06/1988	18/06/1988	03/11/1988	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées
Commune : Tournay

Adresse de l'immeuble :
7 Rue de la République
Parcelle(s) : 0E0187
65190 Tournay
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Indivision Indivision CAZAUX Anne-Marie

Acquéreur : _____

-

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par D-PRO en date du 27/10/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Débordement lent (de plaine), approuvé le 11/04/2007
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

ARRETE N° : 65-2017-03-17-006

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

Pôle protection civile

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE





COMMUNE de TOURNAY

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 11 avril 2007

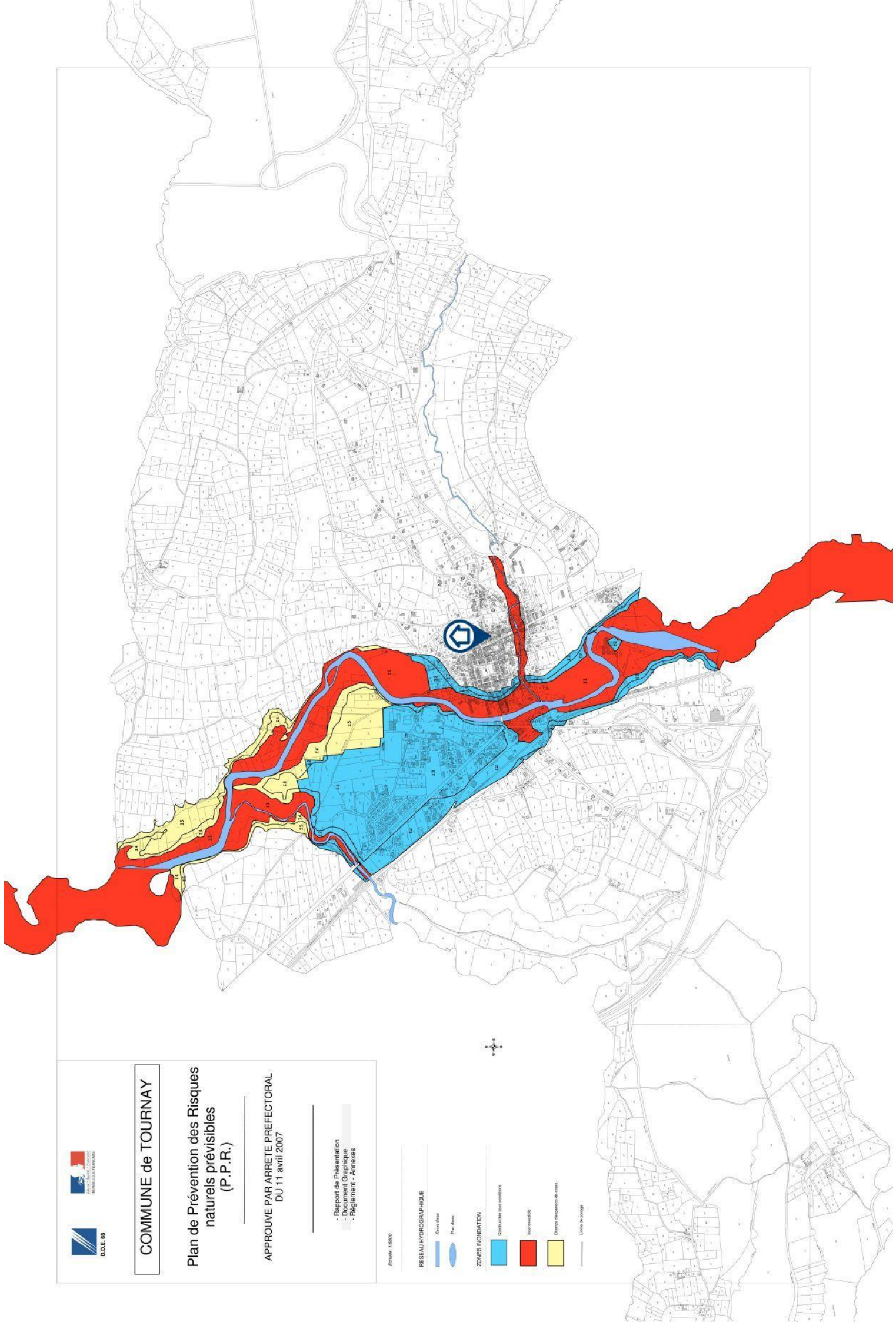
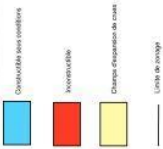
- Rapport de Présentation
- Dossier en Croquis
- Règlement - Annexes

Echelle : 1:5000

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

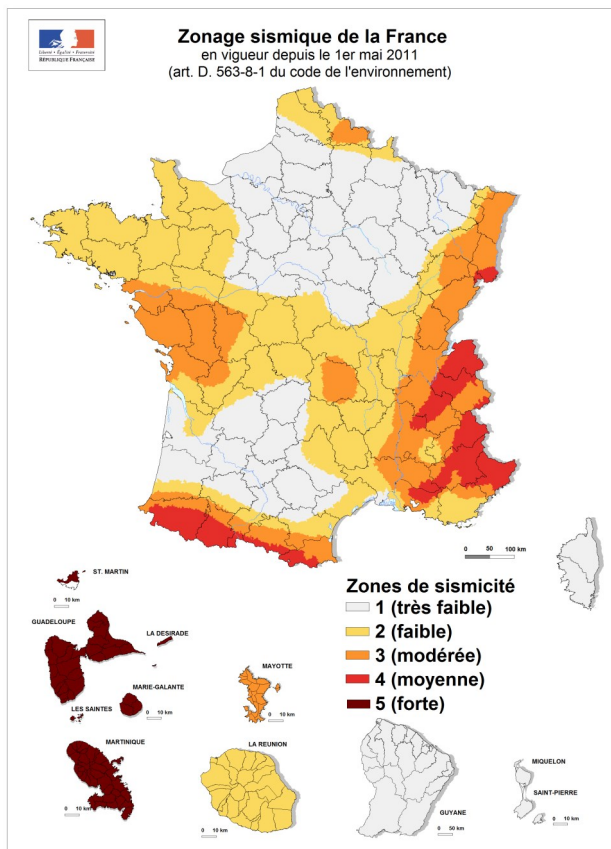


ZONES INONDATION



Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

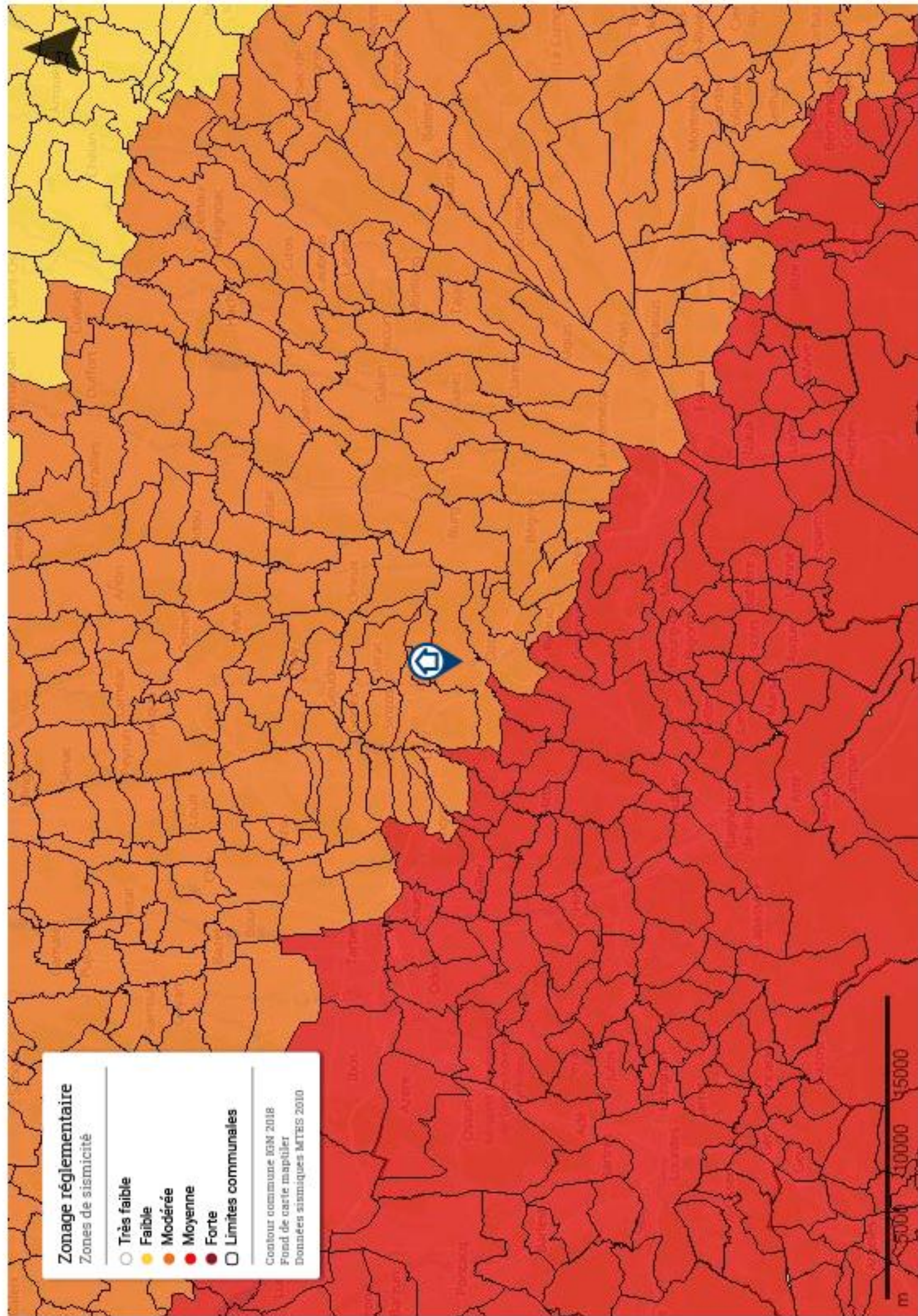
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon